

Formation IAS Niveau II SC076

Durée de la Formation : 150,00 heures

Public visé :

Mandataire en assurance, assurances toutes branches, assurances de biens, de personnes et de responsabilité. Mandataire à titre plénier, mandataire d'intermédiaire à titre plénier, salarié exerçant en dehors du siège ou d'un bureau de production.

Prérequis : Pas de pré-requis pour cette formation.

Objectifs de l'action de formation :

Permettre l'accès à la profession par la mise en conformité des capacités professionnelles ; mettre à disposition les connaissances Métier ; renforcer la compétence des Intermédiaires, actualiser les connaissances.

Nature de l'action de formation : Action de formation

Contenu de la formation :

UNITE 1 : LES SAVOIRS GENERAUX (54 heures)

1.1 La présentation du secteur de l'assurance :

- 1.1.1 Définition de l'opération d'assurance
- 1.1.2 Rôle économique et social de l'assurance
- 1.1.3 Les intervenants

1.2 Les différentes catégories d'assurance :

- 1.2.1 Assurances de personne/assurances de biens et de responsabilité
- 1.2.2 Assurances individuelles/assurances collectives
- 1.2.3 Assurances obligatoires/assurances facultatives
- 1.2.4 Assurances à caractère indemnitaire/assurances à caractère forfaitaire
- 1.2.5 Assurances gérées en répartition/assurances gérées en capitalisation

1.3 L'intermédiation en assurance :

- 1.3.1 Le champ d'application de la réglementation
- 1.3.2 Les différentes catégories d'intervenants dans l'intermédiation
- 1.3.2 Les conditions d'accès et d'exercice de l'activité d'intermédiation
- 1.3.4 La responsabilité des intermédiaires
- 1.3.5 Le contrôle et les sanctions
- 1.3.6 Les modes de distribution réglementées

1.4 La relation avec le client :

- 1.4.1 Les informations à communiquer au client : informations précontractuelles, informations contractuelles, informations concernant l'intermédiaire
- 1.4.2 Le conseil adapté, la formalisation du conseil, le suivi du client
- 1.4.3 La survenance et la gestion de l'évènement garanti
- 1.4.4 La protection du consommateur
- 1.4.5 Les modes de règlement des litiges
- 1.4.6 La déontologie

1.5 La lutte contre le blanchiment :

- 1.5.1 La vérification d'identité
- 1.5.2 La déclaration de soupçon
- 1.5.3 Les procédures internes

UNITE 2 : LES ASSURANCES DE PERSONNES INCAPACITE - INVALIDITE - DECES - DEPENDANCE – SANTE (34 heures)

2.1 L'assurance contre les risques corporels (incapacité-invalidité-décès) :

- 2.1.1 Les règles de la sécurité sociale
- 2.1.2 Les conditions de souscription et de tarification
- 2.1.3 Les garanties et les exclusions
- 2.1.4 Les prestations et leur règlement
- 2.1.5 Les spécificités de l'assurance emprunteur

2.2 La dépendance :

- 2.2.1 Le risque dépendance : notions et caractéristiques
- 2.2.2 Les conditions de souscription et de tarification
- 2.2.3 Les garanties et leurs limites
- 2.2.4 Les prestations et leur règlement
- 2.2.5 Les services à la personne et les prestations d'assistance

2.3 L'assurance complémentaire santé :

- 2.3.1 L'articulation de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance maladie complémentaire
- 2.3.2 Les contrats responsables
- 2.3.3 Les conditions de souscription et de tarification
- 2.3.4 Les garanties et les exclusions
- 2.3.5 Les prestations
- 2.3.6 Les modes de règlement

UNITE 3 : LES ASSURANCES DE PERSONNES : ASSURANCES VIE ET CAPITALISATION (32 heures)

3.1 La prise en compte des besoins :

- 3.1.1 S'imprégner des composantes du patrimoine
- 3.1.2 Connaître les régimes matrimoniaux et successoraux
- 3.1.3 Les régimes obligatoires de retraite, la retraite complémentaire et surcomplémentaire

3.2 Les principales catégories de contrats :

- 3.2.1 Assurances en cas de vie/assurances en cas de décès/assurances mixtes
- 3.2.2 Contrats en euros et contrats en unités de compte

3.3 Les spécificités :

- 3.3.1 La souscription du contrat
- 3.3.2 Le paiement de la cotisation
- 3.3.3 Le règlement des prestations
- 3.3.4 La fiscalité

UNITE 4 : ASSURANCES DE BIENS ET DE RESPONSABILITE : IARD (30 heures)

4.1 L'appréciation et la sélection du risque :

- 4.1.1 L'identification des besoins
- 4.1.2 L'appréciation des risques encourues
- 4.1.3 Les critères d'acceptation d'un risque
- 4.1.4 La prévention et la protection

4.2 Les différents types de contrats :

- 4.2.1 L'assurance automobile
- 4.2.2 Les multirisques standard
- 4.2.3 Les assurances de responsabilité civile
- 4.2.4 La protection juridique
- 4.2.5 L'assistance

4.3 La présentation des garanties et ta tarification

4.4 La vie du contrat :

- 4.4.1 Le paiement des cotisations
- 4.4.2 Le règlement des sinistres

Programme selon arrêté du 11 juillet 2008 - JORF N°0166
 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032675903&categorieLien=id>

Les moyens d'encadrement :

Jean-Luc PETRICOUL : Consultant formateur indépendant spécialisé dans le domaine des assurances
 - jl.petricoul@wandoo.fr

Moyens pédagogiques utilisés :

Formation asynchrone : Mise à disposition de vidéos, documents et quizz d'entraînement dans les modules de formation composant le parcours ou la formation. Des travaux pratiques peuvent être demandés (cela est indiqué dans le programme) et transmis aux formateurs. L'accompagnement des formateurs référents s'effectue via des modes de communication ne nécessitant pas de connexion simultanée. Dans notre cas, il est possible de contacter le formateur via la plateforme de formation dans l'espace prévu à cet effet, ou bien encore par l'échange de mails directs (courriels accessibles dans le protocole individuel de formation transmis avant le démarrage). L'intervenant se charge de répondre par mail dans un délai de 48 heures pour les questions, et 8 jours pour la correction des études de cas (sous format vidéo ou texte). Possibilité d'échange téléphonique sur simple demande écrite.

Moyens techniques utilisés :

Compte individuel (sécurisé par un mot de passe) sur une plateforme e-learning comprenant un parcours (pour les formations initiales) ou une formation. Un accompagnement technique est effectif durant toute la durée de la session, et les modalités indiquées dans le protocole individuel de formation transmis avant le démarrage.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

- Evaluation finale sous forme de QCM (100 questions en ligne. Les épreuves du contrôle des compétences acquises sont réputées réussies lorsque le nombre de bonnes réponses excède 70 %.
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Remise d'un livret de stage en fin de formation, d'une attestation d'assiduité et du relevé de connexions en fin de formation.

Nature des travaux FOAD :

Questions de vérification dans les supports de cours, avec la correction.

Etudes de documents et rapports, suivies d'un quizz, avec la correction.

Ces travaux ne nécessitent pas l'intervention du formateur, car les corrections sont apportées à la suite des questions et des quizz.

Plus d'informations :

Géraldine FRANCOIS

Tél. 06.95.18.30.71

Mail : g.francois@sas-sophia.fr